Chapitre 10 La politique étrangère et l'internationalisme



Figure 10-1 Ce photomontage présente le monument au maintien de la paix qui s'élève près de la Colline parlementaire, à Ottawa. Le Canada est le seul pays à avoir érigé un monument en hommage à la force de maintien de la paix. Son nom, *Réconciliation,* renvoie à l'essence même du maintien de la paix, qui est de maintenir la paix suffisamment longtemps pour qu'il ait une réconciliation.

QUESTION DU CHAPITRE
Dans quelle mesure la politique étrangère peut-elle encourager l'internationalisme ?

Le monument au maintien de la paix *Réconciliation* a été conçu par le sculpteur Jack Harman, l'urbaniste Richard Henriquez et l'architecte paysagiste Cornelia Oberlander. Il met en scène trois gardiens de la paix, deux hommes et une femme, qui montent la garde, depuis un mur s'élevant au milieu des débris. Devant eux, de jeunes arbres symbolisent la paix. En 1988, le prix Nobel de la paix a été décerné aux gardiens de la paix des Nations Unies pour souligner 40 ans d'inlassables efforts de maintien de la paix dans diverses parties du monde.
Ce monument commémore la contribution du Canada à ces missions.

Observe attentivement le photomontage, puis réponds aux questions suivantes :

- Quelle a été ta première réaction en voyant ces photos du monument ? Ta réponse est-elle influencée par ton sentiment d'identité nationale ?
- Qu'est-ce que l'existence de ce monument au maintien de la paix indique sur le Canada ?
- Pourquoi le nom de ce monument est-il significatif ? Quels autres noms aurait-on pu lui donner ?
- *Réconciliation* se trouve à Ottawa, la capitale du Canada, une ville qui accueille beaucoup de touristes. Quel message ce monument peut-il transmettre aux visiteurs en provenance d'autres pays ?

MOTS CLÉS

sanctions économiques

sécurité collective

revenu national brut

aide liée

APERÇU

Dans ce chapitre, tu chercheras des réponses aux questions suivantes en examinant dans quelle mesure la politique étrangère peut encourager l'internationalisme.

- Comment les pays élaborent-ils leur politique étrangère ?
- Comment la politique étrangère des États peut-elle encourager l'internationalisme ?
- Comment la politique étrangère canadienne cherche-t-elle à réconcilier l'intérêt national et l'internationalisme ?

Mon carnet sur le nationalisme

Observe de nouveau le photomontage du monument au maintien de la paix (p. 230). Demande-toi comment tu pourrais exprimer ta conception actuelle du nationalisme à l'aide de photos. Note tes réflexions dans un cahier, un journal de bord, un portfolio ou un fichier électronique, et date-les, de façon à pouvoir revenir y constater tes progrès au fil de ce cours.

Comment les pays élaborent-ils leur politique étrangère ?

Témoignages

La bonne compréhension des intérêts à long terme du Canada requiert une politique étrangère qui dénote un engagement en faveur de l'équité et de la justice internationales.

— *Cranford Pratt, professeur de sciences politiques,* International Journal, *1996*

Regroupés dans diverses communautés, les gens élisent des dirigeants, définissent des objectifs, font des lois et s'y conforment, règlent les conflits et mettent en place des moyens de vivre ensemble paisiblement. Certaines personnes entrent aisément en relation avec les autres, alors que d'autres préfèrent mener une existence plus retirée. De même, les États-nations prennent des décisions concernant les relations qu'ils entendent entretenir avec les autres pays du monde. Ils décident s'ils signeront ou non des ententes et des traités bilatéraux ou multilatéraux ; ils déterminent également la manière dont ils tenteront de régler leurs différends avec les autres États. Ces décisions sur la façon d'agir avec les autres pays font partie de la politique étrangère d'un pays.

Les politiciens, les diplomates et les experts en relations extérieures déterminent et mettent en pratique la politique étrangère d'un pays, et leurs décisions ont des répercussions jusque dans le quotidien des gens. Si tu examines simplement ta propre existence, tu constateras qu'elle subit certains effets de la politique étrangère du Canada. Ainsi :

- une grande partie des aliments que tu manges provient de l'extérieur du pays ;
- tes vêtements, tes chaussures et d'autres effets personnels sont souvent fabriqués à l'extérieur du Canada ;
- beaucoup d'émissions de télé que tu regardes et une grande partie de la musique que tu écoutes n'ont pas été produites au Canada ;
- les revenus de ta famille dépendent peut-être d'une entreprise qui a son siège social dans un autre pays ou qui assure ses revenus par des ventes internationales ;
- pour entrer dans un pays où tu comptes passer tes vacances, tu dois te conformer à des règles qui dépendent de sa politique étrangère.

Ces aspects de ta vie, et beaucoup d'autres, sont régis par des ententes que le gouvernement canadien a conclues avec d'autres pays.

Figure 10-2 Le Canadien Sidney Crosby, joueur de hockey étoile, s'adresse aux médias en août 2007, à l'occasion du lancement de sa collection de vêtements automnaux. À ce moment-là, ses vêtements n'étaient vendus qu'au Canada et beaucoup d'amateurs de hockey américains voulaient savoir quand ils pourraient se les procurer aux États-Unis. En quoi la possibilité pour les fans américains de Crosby de voir leur vœu réalisé dépend-elle de la politique étrangère des deux pays ?

Les facteurs qui influencent la politique étrangère

Les électeurs moyens sont-ils assez informés pour porter un jugement sur la politique étrangère ?



Dans les pays dirigés par un dictateur, un monarque absolu ou une junte militaire (un groupe de chefs militaires), il est relativement facile d'établir une politique étrangère, car de tels dirigeants décident sans consulter le peuple de leur pays. Mais dans les démocraties, l'élaboration de la politique étrangère est un processus complexe qui doit refléter les convictions, les valeurs et les objectifs des citoyens du pays. Les individus, les groupes et les communautés influencent la politique étrangère du gouvernement.

Certaines des influences auxquelles est soumise la politique étrangère du Canada sont présentées à la figure 10-3. À ton avis, quels groupes ont le plus d'influence ? Des organisations comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers devraient-elles pouvoir influencer la politique étrangère du Canada ?

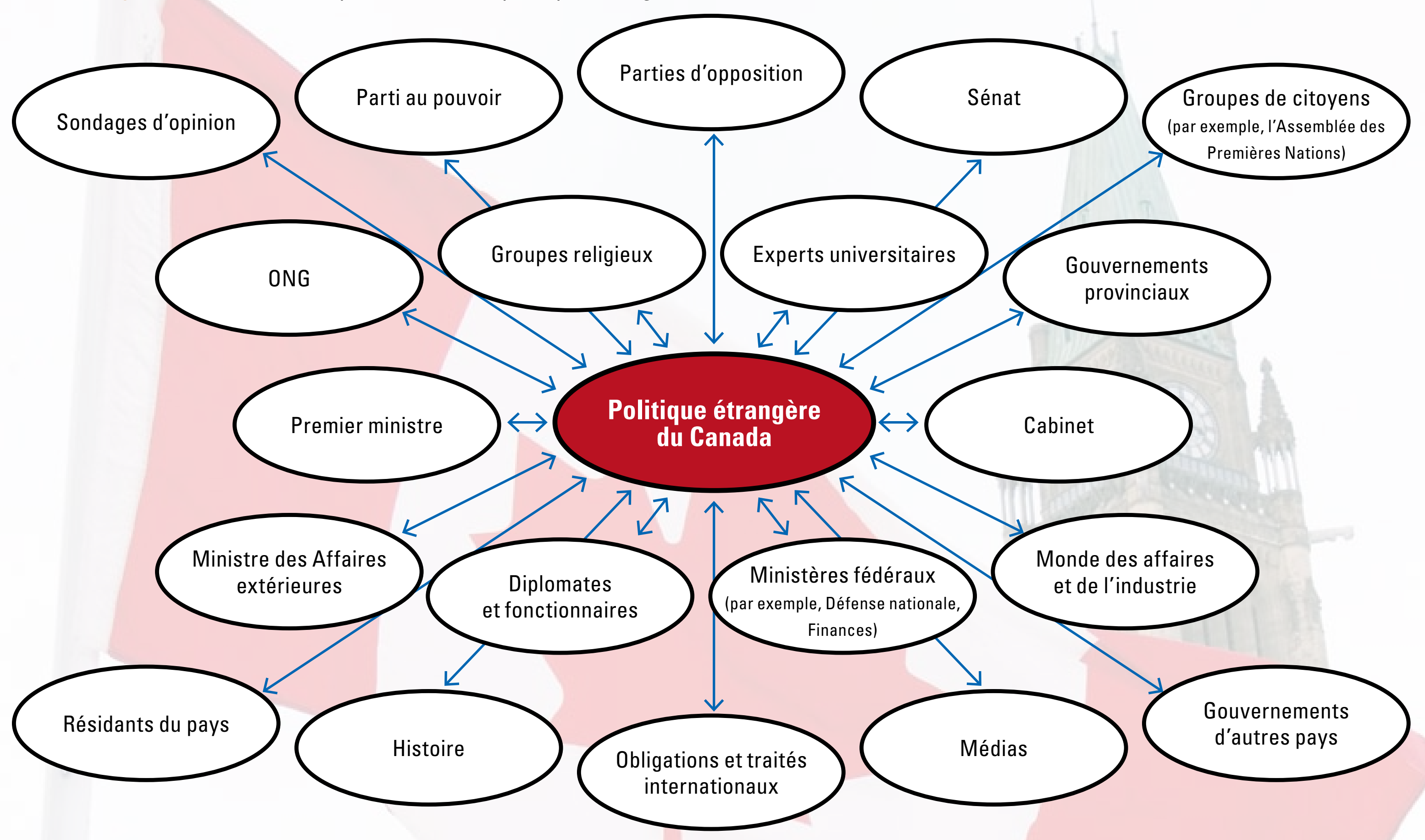


Figure 10-3 Des facteurs qui influencent la politique étrangère canadienne

Dans une démocratie, les citoyens influencent la politique étrangère en exerçant leur droit de s'exprimer librement et de voter. Ils peuvent aussi s'unir pour influencer ensemble le gouvernement. Ils peuvent se joindre à des organismes comme le Conseil des Canadiens, qui s'exprime souvent sur les questions de politique étrangère touchant les Canadiens, et Amnistie internationale, qui se consacre à la défense des droits de la personne.

Malgré tout, il faut bien avouer que certains individus et groupes ont plus d'influence que d'autres. Au Canada, le premier ministre, le Cabinet et les députés du parti au pouvoir ont beaucoup d'influence.

Les objectifs de la politique étrangère

Pour mieux planifier l'avenir, il faut se fixer des objectifs. Les objectifs sont des buts que les gens visent et pour lesquels ils préparent un plan d'action. Pense à tes propres buts dans la vie et à ce qu'il te faudra faire pour les atteindre. En ayant clairement tes objectifs à l'esprit, tu pourras élaborer des plans d'avenir. Si tu n'as pas d'objectifs, il te sera plus difficile de concevoir des plans.

De même, les actions des gouvernements doivent répondre à des objectifs de politique étrangère bien définis. En 1995, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a publié un rapport sur la politique étrangère canadienne. Ce document soulignait l'importance de fixer des objectifs reflétant les valeurs des citoyens d'un pays. On pouvait y lire : « Dans le monde de demain, seuls pourront exercer une influence notable et jouer un rôle effectif les États qui auront clairement défini leurs objectifs, et qui pourront compter sur un ferme consensus national. »

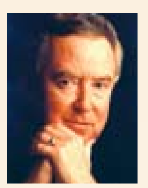
Lien Internet

Pour en savoir davantage sur la position du Conseil des Canadiens sur diverses questions de politique étrangère, visite ce site Internet et suis les liens qui y sont indiqués.

www.cheneliere.ca

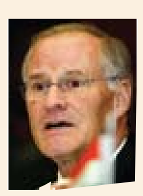
POINTS DE VUE

Dans quelle mesure l'opinion publique influence-t-elle la politique étrangère du gouvernement canadien ? Cette influence est-elle plus ou moins grande que par le passé ? Voici les réponses qu'ont apportées à ces questions trois personnalités.



Joe Clark est un ex-premier ministre du Canada. Il a fait les remarques suivantes dans une allocution qu'il a livrée, en 1994, à l'Institut des études internationales de l'Université de Californie, à Berkeley.

> Le contexte dans lequel s'élabore la politique étrangère a connu un changement générique dans les démocraties développées. [...] Si la politique étrangère a déjà été le domaine d'une élite, c'est aujourd'hui une politique très publique qui doit tenir compte d'auditoires plus cultivés, plus désireux de faire entendre leur voix, et qui, pour le meilleur ou pour le pire, est plus influencée par les médias modernes. [...] Dans mon pays, qui s'attribue en toute modestie l'invention du maintien de la paix, le choc causé par les images en provenance de la Bosnie-Herzégovine a amené l'opinion publique à réclamer le retrait du Canada de cette mission, en dépit des conséquences pour les Nations Unies ou pour les victimes du conflit. Le Canada n'a jamais agi de la sorte, et c'est tout à l'honneur des parlementaires d'avoir su, dans un très récent débat, faire preuve de plus de vision. Cependant, tout engagement militaire exige une vision à long terme, alors même que l'influence combinée de la télévision et du populisme tirent dans d'autres directions. Ceux qui brisent la paix se laissent rarement arrêter par l'opinion publique ; il serait terriblement ironique que ceux qui cherchent à la maintenir le fassent.



En 2003, alors qu'il était ministre des Affaires étrangères, **Bill Graham** a fait paraître un écrit intitulé *Un dialogue sur la politique étrangère*. Dans ce document, le ministre invitait les Canadiens à participer à « la formulation des orientations, des priorités et des choix du Canada dans le contexte mondial actuel ».

> L'avenir de la politique étrangère du Canada dépend de notre aptitude à tirer parti des attributs qui nous sont propres en cette époque de bouleversements et d'incertitudes. Par sa diversité, notre société est un microcosme des peuples de la planète ; les caractéristiques géographiques et démographiques du Canada nous aident à développer un intérêt général pour les affaires mondiales ; parmi les économies du G7, la nôtre est celle qui est la plus axée sur le commerce. Nous entretenons avec les États-Unis des rapports profonds et très étendus. Compte tenu de ces atouts, qui sont loin d'être les seuls, les Canadiens savent que leur pays occupe une position privilégiée qui leur permet d'affirmer une présence distinctive dans l'arène mondiale. Ils croient aussi qu'en cette époque de transformations profondes, le Canada doit réfléchir sur les options qui s'offrent à lui au moment de relever les défis internationaux contemporains. Afin de s'acquitter de cette tâche, tout en reflétant les valeurs, intérêts et aspirations des Canadiens, notre politique étrangère doit s'inspirer le plus largement possible des opinions de nos citoyens.

Wilfried von Bredow est un spécialiste en politique étrangère de l'Université de Marburg, en Allemagne. En 2001, il a collaboré avec le Centre d'études canadiennes de l'Université Mount Allison, au Nouveau-Brunswick, à la mise en ligne d'une publication intitulée *La place du Canada sur la scène mondiale*. L'extrait suivant en provient :

> La politique étrangère d'un pays vise à promouvoir les intérêts nationaux de ce pays, ou, plus exactement, la perception qu'en a le gouvernement en place. [...] Dans une société démocratique, les personnes et les organismes sont invités et encouragés à participer au processus de définition des intérêts nationaux et de formulation des priorités. Prendre des décisions en matière de politique étrangère n'est pas réservé à une élite restreinte, mais fait l'objet d'un débat public. En conséquence, ces décisions portent la marque des divergences d'opinion entre les diverses tendances politiques du pays.

Explore

1. Relève les points communs exprimés dans ces trois points de vue.
2. De quelles manières les médias peuvent-ils exercer une influence positive ou négative sur la politique étrangère ?
3. Le Canada est un pays d'une grande diversité ; est-il vraiment possible dans un État semblable d'obtenir un consensus en politique étrangère ? Explique ta position.

La politique étrangère et la mondialisation

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les affaires étrangères étaient réservées aux gouvernements et aux diplomates. Depuis, cependant, l'accélération de la mondialisation a modifié les politiques internationales et réduit le rôle des États-nations dans les affaires internationales. Les multinationales, les entreprises, la main-d'œuvre et les organismes humanitaires internationaux se sont mis à jouer des rôles de plus en plus importants.

Dans une publication en ligne intitulée *La place du Canada dans le monde,* le spécialiste de politique étrangère Wilfried von Bredow affirme : « L'une des nombreuses conséquences du processus [de mondialisation] est l'affaiblissement du rôle de l'État, tant à l'intérieur des pays que sur la scène internationale. Les répercussions de la mondialisation se font sentir dans tous les États, quoique de façon inégale. »

Wilfried von Bredow et d'autres spécialistes croient que les changements attribuables à la mondialisation ont en quelque sorte brouillé les frontières séparant politique intérieure et politique étrangère. Les politiques intérieure et étrangère seraient maintenant si étroitement liées qu'il est souvent difficile de les séparer. Politique intérieure et politique étrangère se confondent.

Le ministère fédéral des Affaires étrangères et du Commerce international partage ce point de vue. Son rapport de 1995 sur la politique étrangère du Canada affirme que :

> [...] les règles commerciales internationales conditionnent désormais des politiques générales intérieures, comme celles régissant le travail et l'environnement, qui étaient autrefois considérées comme l'apanage exclusif de l'État. L'exécution des obligations internationales touchant l'environnement, par exemple, risque d'être lourde de conséquences pour les producteurs comme pour les consommateurs, et ses effets pourraient se faire sentir au niveau des gouvernements tant fédéral que provinciaux. D'autre part, dans un monde où la prospérité dépendra de plus en plus de l'expansion du commerce, la politique étrangère sera influencée chaque jour davantage par les pressions intérieures visant l'instauration d'un climat international plus propice au commerce, et donc plus ouvert et plus équitable.

À une certaine époque, les affaires étrangères et le commerce international relevaient de deux ministères fédéraux distincts, chacun ayant à sa tête son propre ministre. En 1982, cependant, ces deux ministères ont été fusionnés pour former le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En quoi cette opération reflète-t-elle les changements dans la situation mondiale ? Quel effet cette fusion a-t-elle sur la façon dont le Canada aborde les affaires étrangères et le commerce international ? Ces effets sont-ils positifs ou négatifs ?



Figure 10-4 Beijing, place Tiananmen, 27 décembre 2007 : un homme fait voler un cerf-volant, en ce jour où la pollution de l'air dans la capitale chinoise a atteint des niveaux records. De nombreux gouvernements étrangers ont pressé la Chine de prendre des mesures de réduction de la pollution. En quoi la pollution en Chine constitue-t-elle un problème international ?

Les multinationales devraient-elles avoir un droit de regard sur la politique étrangère d'un pays ?



Réfléchis et réagis

Cranford Pratt, un politologue de l'Université de Toronto, a dit que la politique étrangère du Canada devrait s'engager en faveur de l'équité et de la justice internationales (*Témoignages,* p. 232). Réfléchis aux scénarios hypothétiques qui suivent. Pour chacun, donne trois critères que les fonctionnaires canadiens pourraient appliquer pour promouvoir l'égalité et la justice sur le plan international.

- Le Canada et le Chili veulent négocier un nouvel accord commercial.
- Le Zimbabwe veut acheter un réacteur nucléaire canadien pour accroître sa capacité de générer de l'électricité.
- Une société multinationale ayant son siège social aux États-Unis veut acheter un important fournisseur canadien d'accès à Internet.

Comment la politique étrangère des États peut-elle encourager l'internationalisme ?

En définissant leurs objectifs de politique étrangère, la plupart des pays tentent de réconcilier leurs intérêts nationaux et internationaux. Adopter une approche internationaliste de résolution de problèmes implique parfois l'abandon de certains avantages associés à la souveraineté, ce que refusent souvent les pays.

Pendant qu'un gouvernement libéral était au pouvoir, par exemple, le Canada a signé le protocole de Kyoto, une entente internationale de réduction des gaz à effet de serre qui constituent un important facteur de changement climatique mondial. Mais quand un gouvernement conservateur a pris le pouvoir au début de 2006, le premier ministre Stephen Harper est revenu sur l'engagement du Canada à Kyoto, choisissant plutôt de régler le problème en adoptant une stratégie canadienne.

Pour favoriser l'internationalisme par leur politique étrangère, les pays disposent de plusieurs moyens, y compris le maintien de la paix, le droit international et l'aide étrangère.

Témoignages

Le Canada assure l'application des sanctions de l'ONU imposées à l'Iraq depuis les 10 dernières années, et nos alliés voient notre contribution comme cruciale. Cette opération viendra renouer les liens militaires entre le Canada et les États-Unis et réaffirmera notre engagement à la paix et à la stabilité dans cette région.

— Art Eggleton, ministre de la Défense nationale du Canada, 2000

Les effets combinés de la « guerre du Golfe » et de l'embargo international ont tué 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants [en Iraq] durant ces 12 dernières années. Selon l'UNICEF, il y a 750 000 enfants de moins de 5 ans parmi les victimes. Les deux derniers coordonnateurs du programme humanitaire des Nations Unies en Iraq ont démissionné pour protester contre cet embargo.

— Réseau canadien pour la levée des sanctions contre l'Irak, 5 mai 2003

Promouvoir la paix

C'est en soutenant les initiatives pour la paix mondiale que les États peuvent le plus efficacement mettre leur politique étrangère au service de l'internationalisme. Comme la paix et la stabilité économique vont généralement de pair, des pays comme le Canada élaborent souvent des politiques cherchant à aider les États en difficulté à accéder à la réussite économique et à l'autosuffisance.

Mais cette stratégie soulève de nombreuses questions.

- Le Canada devrait-il inciter un pays qui reçoit son aide à adopter des politiques conformes aux valeurs canadiennes, même lorsque cela va à l'encontre des valeurs des citoyens du pays aidé ?
- Comment peut-on mesurer l'efficacité des initiatives d'aide ?
- Les sommes et les ressources accordées atteignent-elles vraiment les gens qui en ont besoin ou tombent-elles entre les mains de fonctionnaires corrompus ?

De plus, certains pays tentent parfois de promouvoir la paix en imposant des sanctions à un État. Les sanctions économiques impliquent l'arrêt des échanges commerciaux avec un pays dans l'espoir de forcer ce dernier à changer de manières.

En 1990, par exemple, les Nations Unies ont imposé des **sanctions économiques** à l'Iraq. Le but de ces sanctions était de forcer le dictateur Saddam Hussein à coopérer avec l'ONU, mais certains y ont vu un moyen de compliquer la vie des Iraquiens dans l'espoir qu'ils se soulèvent contre Saddam et le chassent du pouvoir.

Les sanctions économiques sont des mesures controversées. Dans bien des cas, elles sont inefficaces parce que le pays visé par les sanctions a des alliés qui l'aident à les contourner. Les critiques de ce genre de mesures font valoir que les sanctions nuisent davantage aux citoyens de l'État sanctionné qu'à son gouvernement.

Lis l'encadré *Témoignages* de cette page. On y présente deux points de vue différents sur l'efficacité des sanctions économiques imposées à l'Iraq. Le Canada a appuyé ces sanctions. Se sont-elles révélées un outil de politique étrangère efficace ? Explique ta position.

Figure 10-5 Un enfant iraquien est vacciné contre la poliomyélite, en 2000. Cette maladie avait presque été éradiquée en Iraq avant que l'ONU n'impose des sanctions, mais les fournitures médicales figuraient sur la liste des marchandises frappées par les sanctions. Qui est à blâmer ici : Saddam Hussein ou les pays qui soutenaient les sanctions ?



Le maintien de la paix et l'internationalisme

Quand des pays deviennent membres des Nations Unies, ils s'engagent à soutenir les actions du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité est l'organe exécutif le plus important de l'ONU. La charte de l'ONU exige que tous ses membres maintiennent des forces armées à la disposition du Conseil de sécurité. Ainsi investi de ce pouvoir, le Conseil de sécurité espère pouvoir assurer la **sécurité collective** de tous les membres de l'ONU.

De nombreux Canadiens tirent fierté de la réputation que s'est bâtie le Canada en participant à des missions de maintien de la paix. Ils sont très fiers également que ce soit un Canadien qui ait eu l'idée de ce genre d'opérations et qu'il l'ait fait accepter au monde entier. En 1956, Lester B. Pearson, qui allait être un jour premier ministre, était ministre des Affaires étrangères quand a éclaté un conflit international ayant pour enjeu le contrôle du canal de Suez. Cette voie navigable, qui passe en Égypte, est un lien vital réduisant le passage des marchandises entre l'Asie et l'Europe.

Alors que la crise était sur le point de précipiter le monde dans la guerre, Pearson a proposé que l'ONU demande à certains pays non impliqués dans le conflit de fournir des troupes afin de déployer une force d'urgence. Cette force allait devoir maintenir la paix dans la région, pendant que se dérouleraient des négociations pour en arriver à une solution. L'ONU a approuvé la proposition de Pearson, et la crise a été résolue pacifiquement.

Cette opération a servi de modèle aux missions de maintien de la paix qui ont eu lieu par la suite dans d'autres pays du monde. Et Pearson a vu ses efforts de réconciliation récompensés par le prix Nobel de la paix.



L'Organisation des Nations Unies devrait-elle avoir sa propre armée permanente, se consacrant à la fois au maintien et au rétablissement de la paix ?



Depuis 1956, les Forces canadiennes ont participé à une cinquantaine de missions de maintien de la paix dans divers pays. Comment cet engagement a-t-il contribué à façonner l'identité nationale et la politique étrangère du Canada ?

Quand et comment interviennent les gardiens de la paix

Les gardiens de la paix ne sont pas des artisans de la paix. Ces soldats ne sont dépêchés dans les zones de conflit que lorsqu'un cessez-le-feu a été négocié. Leur rôle est d'établir une zone tampon entre les groupes opposés, d'observer ce qui se passe et de faire rapport.

Les gardiens de la paix veillent à ce que soient respectées les ententes qui ont été négociées par l'ONU et des gouvernements. Ils s'efforcent aussi de protéger ceux qui fournissent de l'aide humanitaire en distribuant par exemple de la nourriture, des abris et des soins médicaux aux victimes des conflits. Les gardiens de la paix de l'ONU peuvent assurer la sécurité, mais ils ne peuvent recourir à la force qu'en cas de légitime défense.

Les troupes qui participent aux missions de maintien de la paix doivent suivre les principes suivants :

- le consentement : les gardiens de la paix doivent respecter la souveraineté du pays d'accueil ;
- l'impartialité : les gardiens de la paix ne doivent pas prendre parti ;
- la légitime défense : les gardiens de la paix ne recourent à la force que pour se défendre eux-mêmes.

En limitant le recours à la force des gardiens de la paix, ne rend-on pas plus difficile leur tâche de veiller à ce que les groupes en conflit respectent les ententes internationales ? Es-tu d'accord pour qu'on fasse un usage minimal de la force ? Explique ton point de vue.

Figure 10-6 Bosnie, 1994 : ce soldat canadien portant du casque bleu des gardiens de la paix de l'ONU bavarde avec une fillette musulmane. La mission en Bosnie a été particulièrement difficile et dangereuse pour les gardiens de la paix canadiens qui se sont souvent retrouvés au milieu des coups de feu des parties en conflit. Qu'est-ce que cette photo révèle de la perception que se faisaient les gens des gardiens de la paix canadiens ?





Rappel

Tu as lu sur les conflits en Yougoslavie et au Rwanda au chapitre 7.

Le maintien de la paix remis en question

La plupart des missions de maintien de la paix ont été des réussites, mais il y a eu plusieurs échecs dans les années 1990 et cela a soulevé des questions sur l'efficacité du maintien de la paix comme outil de politique étrangère.

L'un de ces échecs s'est produit dans l'ex-Yougoslavie. En juin 1992, les premiers contingents de gardiens de la paix de l'ONU, parmi lesquels se trouvaient des troupes canadiennes, sont arrivés dans la région. Malgré leur présence, les combats et les tueries se sont poursuivis. Dans de nombreux cas, les gardiens de la paix étaient dans l'impossibilité d'agir à cause de leur nombre limité, de leur manque de puissance militaire et des ordres d'éviter le recours à la force. Résultat : leurs efforts pour prévenir le génocide se sont souvent révélés inefficaces.

Une douzaine d'années plus tard, les gardiens de la paix de l'ONU ne sont pas mieux parvenus à prévenir un génocide. En 1993, l'ONU avait envoyé 2 600 soldats, dont 400 Canadiens, au Rwanda, sous le commandement du général canadien Roméo Dallaire. Leur mission consistait à faire respecter une entente de paix par les deux principaux groupes ethniques du Rwanda, les Hutus et les Tutsis. Mais en 1994, le conflit a repris quand les Hutus se sont mis à massacrer les Tutsis.

Dallaire avait alerté les fonctionnaires de l'ONU des risques de génocide. Il avait aussi réclamé l'envoi d'autres gardiens de la paix et l'autorisation de saisir les armes des Hutus. Les mises en garde de Dallaire ont été ignorées, et ses demandes rejetées. Malgré tous leurs efforts, les gardiens de la paix ont été incapables de faire cesser le massacre.

En une centaine de jours, plus de 800 000 Rwandais, en majorité des Tutsis, ont été tués. Parce que les avertissements de Dallaire avaient été ignorés, la force de l'ONU est demeurée insuffisante et les soldats n'ont pas eu le droit d'intervenir dans le conflit.

Témoignages

Je pouvais donner un ordre [aux gardiens de la paix], mais ils en référaient à leur pays. Les troupes étaient sous mon commandement opérationnel, mais elles demeuraient ultimement sous le commandement de leur propre nation, alors [...] si dans une capitale nationale donnée, on jugeait qu'une mission [de sauvetage] était injustifiée, ou trop risquée, ou qu'importe, les soldats se retournaient et répliquaient : « Non, je ne peux pas faire ça. »

— Le général Roméo Dallaire, commandant des forces des Nations Unies au Rwanda, 1994

Lis la citation de Roméo Dallaire dans l'encadré *Témoignages*. Quelles questions soulève-t-il sur le rôle des gardiens de la paix ?

Après l'échec du maintien de la paix en ex-Yougoslavie et au Rwanda, des critiques ont laissé entendre que les idées traditionnelles sur le maintien de la paix devaient être abandonnées en faveur de missions de rétablissement de la paix plus dynamiques, du genre de l'opération à laquelle a eu recours la force multinationale de l'ONU pour chasser les envahisseurs iraquiens hors du Koweït, en 1991. Le but du rétablissement de la paix est de mettre fin au conflit armé et à la violation des droits de la personne. Les artisans de la paix n'ont pas autant de contraintes que les gardiens de la paix. Ils n'ont pas à demeurer neutres, ils peuvent passer à l'attaque si nécessaire, et leur présence ne nécessite pas le consentement du pays où on les envoie.

Figure 10-7 Le général Roméo Dallaire, photographié ici à l'aéroport de Kigali, au moment de son départ du Rwanda, en août 1994. Dans son livre à succès *J'ai serré la main du diable,* il décrit le massacre duquel il a été témoin, de même que le traumatisme que la vision de ces horreurs a provoqué chez lui. Dans des cas comme celui du Rwanda, l'ONU devrait-elle abandonner le maintien de la paix au profit d'une intervention militaire directe plus apte à ramener la paix et à protéger les gens ?

Le droit international et les ententes multilatérales

La coopération internationale est essentielle quand l'intérêt national ou les objectifs de politique étrangère d'un pays entrent en conflit avec ceux d'un autre pays. Un système de droit international a donc été mis en place pour faciliter la résolution des différends et des litiges. Le droit international repose sur les traités, les ententes et les conventions internationaux, sur les résolutions de l'ONU, et sur les pratiques internationales généralement reconnues.

Le droit international relève de la Cour internationale de justice, qui essaie de régler les différends internationaux pacifiquement. Toutefois, certains pays se montrent peu disposés à reconnaître son autorité ou à se conformer à ses décisions.

Cela peut se produire quand des gouvernements refusent de renoncer à leur droit de décision d'après leur propre intérêt national. Les États-Unis, par exemple, refusent de reconnaître l'autorité de la Cour internationale de justice depuis 1986. À cette époque, la Cour a statué que les États-Unis avaient violé les lois internationales en aidant des rebelles qui tentaient de renverser le gouvernement du Nicaragua.

Le savais-tu?

Le Traité des Nations Unies sur l'Antarctique de 1959 exprime en quelque sorte l'internationalisme contemporain en reconnaissant le patrimoine mondial. On peut en effet y lire : « Reconnaissant qu'il est de l'intérêt de l'humanité tout entière que l'Antarctique soit à jamais réservé aux seules activités pacifiques et ne devienne ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux. »

Le droit maritime international

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée en 1982, est un exemple d'accord qui fait maintenant partie du droit international. Cet accord énonce les règles s'appliquant à la haute mer, c'est-à-dire aux eaux qui s'étendent au-delà des eaux territoriales de tout pays. Il définit les eaux territoriales comme les eaux qui s'étendent jusqu'à 22 km des côtes d'un pays et donne aux pays côtiers, comme le Canada, le droit exclusif de la gestion de la pêche, de l'exploitation minière et de la conservation de l'environnement dans la zone qui s'étend jusqu'à 370 km de leurs côtes.

La Convention sur le droit de la mer a soulevé la controverse, et le Canada ne l'a ratifiée (acceptée) qu'en 2003. Une des raisons de cette hésitation concernait l'avenir de la pêche sur les Grands Bancs de Terre-Neuve.

Les Grands Bancs de Terre-Neuve sont formés d'une plateforme sous-marine qui s'étend jusqu'à 730 km de la côte sud-est de l'île de Terre-Neuve. À une certaine époque, cette zone était le lieu de pêche le plus riche du monde, mais les progrès technologiques de la fin du XXe siècle ont entraîné une surpêche surtout faite par les grands chalutiers européens. La surpêche a réduit les stocks de poissons et privé de nombreux pêcheurs terre-neuviens de leur moyen de subsistance.

Pour revitaliser l'industrie de la pêche et donner aux stocks de poissons la possibilité de se refaire, le Canada croit qu'il doit réglementer la pêche sur la totalité des Grands Bancs. Le gouvernement canadien s'efforce donc de faire reconnaître le droit du Canada à contrôler toute la plateforme continentale dans cette zone.

Fais une recherche pour découvrir comment la cause du Canada pour obtenir le contrôle de la plateforme continentale a progressé depuis 2003.

Lien Internet

Pour en savoir davantage au sujet de la position du Canada sur le droit de la mer, visite ce site Internet et suis les liens qui y sont indiqués.

www.cheneliere.ca



Figure 10-8 En 1995, le ministère des Pêches et des Océans a fait l'objet de protestations internationales pour avoir arraisonné (saisi) ce chalutier espagnol qui pêchait en eaux internationales. Le chalutier a été amené à Saint John's, à Terre-Neuve. Le gouvernement canadien a accusé l'équipage d'avoir pêché du turbot immature, en violation des règlements sur la pêche. Un tel arraisonnement était-il justifié? Explique ta réponse.

Résoudre des conflits et des différends par la persuasion, les compromis et la négociation

EXERCE TES COMPÉTENCES

La Convention sur le droit de la mer a été formée par consensus. Aucune partie de la convention n'a été adoptée par un vote majoritaire. Tous les pays qui l'ont ratifiée se sont cependant engagés à en respecter toutes les parties. Ils ont de plus entériné un protocole de règlement des différends.

Pour le Canada, la pêche sur les Grands Bancs demeure un problème. Environ le tiers de ce riche lieu de pêche s'étend à l'extérieur de la zone de 370 km définie dans la convention. Les navires étrangers, européens pour la plupart, continuent d'y pêcher, et beaucoup ne respectent pas les règles que le gouvernement canadien a mises en place pour protéger les stocks de poissons. Ces stocks ont donc diminué de façon spectaculaire ces dernières décennies.

Imagine qu'on demande à ta classe de rédiger une convention internationale afin de réglementer la pêche sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. Pour parvenir à un consensus dans un accord comme celui-là, vous devrez tenir compte des intérêts nationaux de différents pays, de même que des intérêts de divers groupes. Il vous faudra aussi savoir collaborer, persuader, négocier et en venir à des compromis. Pour vous aider à acquérir les compétences nécessaires pour recueillir un consensus (capacité à collaborer, à convaincre, à négocier et à élaborer des compromis), suivez les étapes suivantes.

Étapes pour résoudre des conflits et des différends par la persuasion, les compromis et la négociation

Étape 1 : Déterminer qui sont les parties prenantes et assigner les rôles

Les ententes internationales ne peuvent être efficaces et généralement acceptées à moins de tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes (groupes, organisations ou gouvernements concernés). En petit groupe, examinez la carte des Grands Bancs de Terre-Neuve présentée à la figure 10-9, puis faites un remue-méninges afin de dresser une liste des parties qui auraient intérêt à ce que soit conclu un accord sur la pêche dans cette zone. Déterminez ensuite l'intérêt de chaque partie. Vous vous faciliterez la tâche en vous servant d'un tableau du genre de celui qui est présenté sur cette page.

Votre liste comprendra sans doute le gouvernement du Canada, de même que les pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador. Mais qui d'autre pourrait avoir intérêt à ce qu'il y ait une entente au sujet de la pêche sur les Grands Bancs de Terre-Neuve ?

Confiez aux différents membres de l'équipe le rôle des diverses parties prenantes. Si votre liste comprend plus de parties prenantes que votre groupe ne comporte de membres, ne retenez que les parties les plus importantes. Assurez-vous de retenir des parties qui présentent une bonne variété de perspectives.

En tenant compte du rôle que vous jouez, choisissez une présidente ou un président pour diriger la discussion et voir à ce que chacun participe et soit bien à son affaire.

Étape 2 : Définir clairement la position et les objectifs de chaque partie

En tenant compte de leur rôle respectif, les parties prenantes rédigent un aperçu des raisons pour lesquelles elles se préoccupent de la pêche sur les Grands Bancs et des mesures qui, à leur avis, pourraient régler le problème. La personne représentant les pêcheurs terre-neuviens pourrait dire, par exemple, qu'elle veut que les stocks de poissons reviennent au niveau d'autrefois pour que les Terre-Neuviens puissent à nouveau vivre de la pêche. Elle pourrait suggérer l'interdiction de toute pêche étrangère sur les Grands Bancs.

Donnez ensuite une minute à chacune des parties pour faire connaître sa position au groupe.

La pêche sur les Grands Bancs

Partie prenante	Intérêt

EXERCE TES COMPÉTENCES
EXERCE TES COMPÉTENCES
EXERCE TES COMPÉTENCES
EXERCE TES COMPÉTENCES
EXERCE TES COMPÉTENCES

Étape 3 : Déterminer les points d'entente

Une fois que chacun s'est exprimé, déterminez les points d'entente. Tous, par exemple, s'accorderont à dire qu'il est d'intérêt commun que les stocks de poissons augmentent sur les Grands Bancs. À partir de là, rédigez une déclaration qui résume la question et qui définit ce que le groupe espère réaliser à la séance de négociation.

À cette étape, votre but est de parvenir à un consensus sur un point et de l'exprimer dans votre déclaration. Votre déclaration doit donc être très générale.

Étape 4 : Persuader, négocier et faire des compromis

Tout en respectant l'idée générale de la déclaration, poursuivez la discussion afin de recueillir un consensus à propos des actions à entreprendre pour atteindre les buts visés par la déclaration.

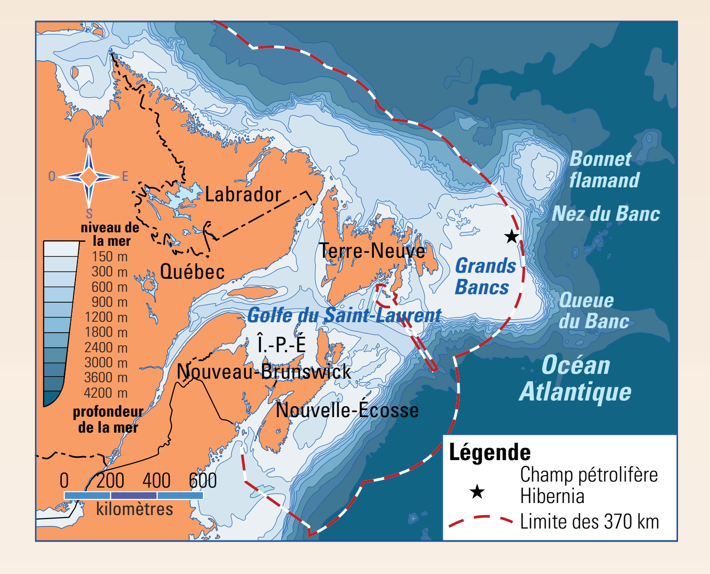
En tenant compte du point de vue de la partie que vous représentez, vous devez être disposé à :

- persuader, c'est-à-dire tenter de rallier d'autres parties à votre point de vue à force de raisonnement et de détermination ;
- faire des compromis, c'est-à-dire faire des concessions pour satisfaire les besoins d'une autre partie ;
- négocier, c'est-à-dire parvenir à un consensus en discutant et en concluant des accords.

Dans une discussion de ce genre, la réciprocité est essentielle. Écoutez attentivement ce que disent les autres parties. Afin qu'ils clarifient leurs positions, posez-leur des questions ou demandez-leur d'expliciter leurs propos. Recherchez des terrains d'entente… et tirez-en parti.

Exprimez votre désaccord avec tact. Faites part de vos réticences en employant le « je ». Évitez de blâmer une autre partie ou d'en critiquer les déclarations ; expliquez plutôt votre propre position et tentez de trouver des points de convergence.

Figure 10-9 Les Grands Bancs



Étape 5 : Résumer les progrès accomplis

Le but de votre séance de négociation est de recueillir un consensus sur des actions qui tiendront compte (dans une mesure raisonnable) des divergences de vue des diverses parties. Quand le temps alloué à la discussion est expiré, la présidente ou le président devrait résumer les éléments d'entente au sujet d'actions précises, de même que les éléments de désaccord qui persistent.

Certains groupes auront peut-être recueilli un très large consensus, tandis que d'autres n'auront atteint qu'un accord partiel. Peu importe, cet accord partiel pourrait servir de base à de futures négociations.

Étape 6 : Présenter les résultats à la classe

La présidente ou le président de chaque groupe devrait résumer pour la classe les résultats de leur discussion. Accordez à vos camarades de classe du temps pour poser des questions et faire part des stratégies et des solutions qui ont fonctionné dans leur groupe.

En résumé

Réfléchis au jeu de rôle auquel tu viens de participer. Quelles stratégies se sont révélées les plus efficaces dans ton groupe ? Tes camarades de classe ont-ils suggéré d'autres stratégies que tu pourrais essayer une prochaine fois ? En comprenant mieux comment persuader, comment faire des compromis et comment négocier, tes camarades et toi parviendrez plus facilement à trouver des terrains d'entente, quelles que soient les situations.

Rappel

Tu as lu sur le débat concernant la souveraineté du Canada dans l'Arctique au chapitre 5.



Témoignages

L'Arctique est russe. Nous devons prouver que le pôle Nord est une extension de la plateforme continentale russe.

— Artur Chilingarov, explorateur de l'Arctique et chef de l'expédition russe qui a posé sous le pôle Nord un drapeau de la fédération de Russie, 2007

Figure 10-10 Cette photo satellite du détroit de Lancaster dans le passage du Nord-Ouest entre le Canada et le Groenland a été prise en septembre 2007. Vu le changement climatique mondial, il se pourrait que ce passage se libère suffisamment des glaces pour permettre le trafic commercial au moins une partie de l'année. Si cela se produit, quelles conséquences cela pourrait-il avoir sur la politique étrangère canadienne concernant l'Arctique ?

Les ententes internationales et l'Arctique

L'importance de la Convention sur le droit de la mer a été mise en lumière au cours de l'été 2007. En effet, pendant des mois, des savants russes ont exploré l'Arctique pour déterminer les ressources minérales et énergétiques contenues sous la glace. Puis les Russes ont annoncé que cette même expédition avait lâché une capsule contenant un drapeau russe à 4 200 m sous le niveau de la mer, au pôle Nord.

Qualifié par certains de tapage publicitaire, le geste a néanmoins réveillé l'intérêt des différentes nations qui ont des visées territoriales dans l'Arctique. Depuis 1920, par exemple, de larges portions de l'Arctique sont indiquées comme faisant partie du territoire russe sur les cartes de ce pays.

Les gouvernements canadien, danois, norvégien et américain contestent les prétentions russes. Le Canada, par exemple, affirme que les eaux qui séparent ses îles arctiques sont gelées la majeure partie de l'année. Les chasseurs inuits travaillent et vivent une partie de l'année sur ces glaces ; le gouvernement soutient donc que leur activité en cet endroit fait de ces glaces une extension du territoire canadien.

Cependant, selon le droit de la mer, la zone entourant le pôle Nord fait partie des eaux internationales parce qu'elle se trouve au-delà de la limite de 370 km des cinq pays qui revendiquent l'Arctique. Cette zone internationale est administrée par l'Autorité internationale des fonds marins créée en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La Convention sur le droit de la mer permet aux cinq pays possesseurs de territoire dans l'Arctique de revendiquer une extension de leur domaine, s'ils peuvent prouver que leurs plateformes continentales sont géographiquement liées aux fonds marins de l'Arctique. L'action des Russes a donc déclenché un bouillonnement d'activités scientifiques : les cinq pays concernés recherchent des preuves afin de pouvoir revendiquer la souveraineté sur certaines parties de cette zone.

Ces pressions concurrentes sont-elles un signe de la réussite ou de l'échec de l'internationalisme ?

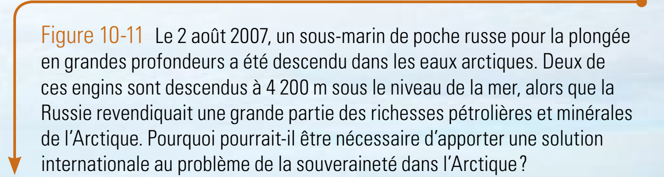


Figure 10-11 Le 2 août 2007, un sous-marin de poche russe pour la plongée en grandes profondeurs a été descendu dans les eaux arctiques. Deux de ces engins sont descendus à 4 200 m sous le niveau de la mer, alors que la Russie revendiquait une grande partie des richesses pétrolières et minérales de l'Arctique. Pourquoi pourrait-il être nécessaire d'apporter une solution internationale au problème de la souveraineté dans l'Arctique ?

L'aide étrangère et l'internationalisme

Certains pays encouragent l'internationalisme en fournissant de l'aide étrangère. Chaque année, les pays en voie de développement reçoivent des pays développés des milliards de dollars en aide humanitaire ou en soutien à d'autres projets. Cet argent peut être consacré à l'achat de fournitures médicales, de nourriture, de vêtements ou de matériaux de construction. L'aide étrangère peut aussi servir à des projets d'infrastructure, comme le traitement des eaux usées ou la construction de routes.

L'aide étrangère donne de meilleurs résultats quand les pays coordonnent leurs politiques d'aide étrangère. Cette approche internationaliste implique que les pays donateurs et les pays récipiendaires s'entendent sur la façon la plus efficace d'utiliser les revenus d'aide. Cela permet d'éviter les délais attribuables aux débats sur l'allocation des ressources.

Lis la déclaration de Roger Riddell dans l'encadré *Témoignages*. En quoi ses paroles sont-elles un plaidoyer en faveur d'une stratégie internationale d'aide étrangère ? Es-tu d'accord avec une telle proposition ? Explique pourquoi.



Il y a abondance de preuves selon lesquelles la réussite du développement et les meilleurs espoirs d'éradiquer la pauvreté passent par une aide enracinée dans la vie des gens, une aide qui réponde à leurs besoins, qui tienne compte de leurs priorités et qui soit entreprise avec leur participation.

— Roger C. Riddell, chercheur universitaire associé, Overseas Development Institute, 1996

UN PERSONNAGE MARQUANT

Jenna Hoyt
Une force singulière

UN PERSONNAGE MARQUANT UN PERSONNAGE MARQUANT UN PERSONNAGE MARQUANT

Quand Jenna Hoyt, une étudiante en sciences infirmières originaire d'Ottawa, débarque en Éthiopie, en 2003, elle est frappée par la misère ambiante. « Pendant un moment, j'ai pensé qu'il ne pouvait pas se trouver sur Terre un autre endroit où les gens souffrent autant », a-t-elle déclaré à l'*Ottawa Citizen*.

L'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique. Les revenus sont faibles, les taux de maladies infectieuses élevés, et les deux tiers de la population sont illettrés. L'UNICEF estime que quelque 150 000 enfants travaillent et vivent dans les rues d'Addis-Abeba, la capitale du pays. L'Éthiopie, comme le Zimbabwe, occupe une des premières positions dans l'index des États déstructurés.

En rentrant au Canada, Jenna a mis sur pied la fondation Little Voice, qui a emprunté sa devise au politicien et philosophe Edmund Burke : « Personne ne commet une faute plus grande que celui qui ne fait rien parce qu'il ne peut pas faire beaucoup. »

La mission de Little Voice est de soutenir des communautés dans des pays en voie de développement en offrant de l'éducation, des soins de santé, du logement et des soins palliatifs. Jenna Hoyt s'est mise à recueillir de l'argent et, en février 2006, la fondation a ouvert une école primaire à Addis-Abeba. En Éthiopie, la plupart des écoles chargent des frais mensuels de scolarité d'environ 6,70 $. Beaucoup de familles n'ont pas les moyens de payer une telle somme ; plus du tiers des enfants éthiopiens ne peut donc recevoir d'enseignement.



Figure 10-12 Jenna Hoyt est ici photographiée en compagnie des élèves et du personnel enseignant de l'école Little Voice. Lorsqu'elle a obtenu son diplôme en sciences infirmières en 2008, Jenna Hoyt prévoyait aller s'installer en Afrique en permanence.

En septembre 2007, les bénévoles de Little Voice avaient recueilli assez d'argent pour que l'école puisse dispenser gratuitement de l'enseignement à ses 200 élèves. Little Voice a pu ouvrir une deuxième école, et en juillet 2006, la fondation a ouvert une maison pour accueillir 30 enfants de la rue.

Jenna Hoyt déclare que les programmes parrainés par Little Voice sont tous dirigés par « les gens de la communauté au profit de la communauté ». Elle croit fermement qu'une personne — une petite voix — peut changer bien des choses dans le monde.

Explore

1. Pas moins de 150 000 enfants vivent dans les rues d'Addis-Abeba. Crois-tu qu'en envoyant 200 de ces enfants à l'école et en procurant un toit à 30 autres, on peut modifier le cours des choses ? Explique ta réponse.
2. Pourquoi peut-on dire que la mise sur pied de la fondation Little Voice par Jenna Hoyt reflète une vision internationaliste des choses ?
3. Pourquoi est-ce important que les projets de Little Voice en Éthiopie soient réalisés et dirigés par des Éthiopiens ?



Le Canada aurait dû être le premier pays [à atteindre l'objectif fixé par Lester B. Pearson en matière d'aide étrangère]. C'est de là qu'est venu l'objectif du 0,7 %.

— Jeffrey Sachs, directeur du projet du Millénaire des Nations Unies, 2005

Autrefois symbole indiscutable de solidarité envers ceux que frappent le malheur et l'adversité, l'aide humanitaire est maintenant décriée par beaucoup comme un facteur aggravant, car elle permet aux agresseurs de se nourrir, renforce la position des génocidaires, crée de nouvelles économies de guerre, alimente les conflits et perpétue les crises.

— Clare Short, politicienne britannique, 1998

La solution du 0,7 %

En 1969, l'ex-premier ministre du Canada, Lester B. Pearson, qui s'était toujours préoccupé d'affaires étrangères, a exhorté les pays les plus riches du monde à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide étrangère. Le **revenu national brut**, ou RNB, correspond à la valeur totale des biens et services que produit annuellement un pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Jusqu'à présent, seuls le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont atteint (ou même dépassé) l'objectif de Pearson. Les dépenses en aide étrangère de la plupart des pays développés sont bien inférieures. En 2006, par exemple, l'aide étrangère consentie par le Canada s'élevait à 0,33 du RNB, soit environ la moitié de la somme à atteindre.

Il n'y a pas unanimité sur la nécessité pour le Canada d'augmenter sa contribution à l'aide étrangère. De nombreux experts en politique étrangère, parmi lesquels Josée Verner, la ministre fédérale de la Coopération internationale, croient qu'au lieu de dépenser davantage, le pays devrait s'efforcer d'améliorer l'efficacité de l'aide apportée.

Critiques de la politique d'aide étrangère

C'est principalement dans des buts humanitaires que les pays développés apportent de l'aide aux autres pays. Mais les États-nations peuvent aussi le faire pour d'autres motifs, par exemple, à cause d'intérêts stratégiques ou politiques ou de liens historiques qui les lient au pays récipiendaire.

Parfois, on offre ce qu'on appelle de l'**aide liée.** Quand l'aide est liée, c'est qu'elle est assortie de conditions. Les pays donateurs peuvent, par exemple, consentir des crédits au pays récipiendaire en l'obligeant à faire l'achat de biens et services exclusivement du pays donateur.

Cette stratégie est critiquée parce que souvent les pays donateurs n'offrent pas les biens et services de la plus haute qualité au meilleur prix. Quand l'aide est donnée sans condition, le pays récipiendaire peut acheter où bon lui semble, y compris dans d'autres pays en voie de développement. Cela contribue à l'augmentation du commerce et au développement des pays qui en ont le plus besoin.

La difficulté de faire parvenir l'aide aux personnes qui en ont besoin est un autre problème. Il arrive que des fonctionnaires corrompus des pays récipiendaires s'approprient les sommes et les marchandises d'aide au lieu de les remettre à leurs concitoyens dans le besoin. De plus, les livraisons d'aide sont souvent ralenties par des retards et des erreurs parfois attribuables à la taille et à la complexité de certains projets d'aide internationale. Le Ghana, par exemple, reçoit de l'aide de diverses sources. Le gouvernement ghanéen doit donc traiter avec plusieurs douzaines d'ONG, 15 pays donateurs et un certain nombre d'organismes des Nations Unies dont les priorités et les obligations de rendre des comptes varient. Les ressources gouvernementales d'un pays peuvent parfois être dépassées par tant d'exigences.



Figure 10-13 L'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui coordonne l'aide canadienne, continue de fournir de l'aide alimentaire. Les priorités de l'ACDI en matière de distribution de l'aide étrangère sont : la gouvernance démocratique ; le développement du secteur privé ; la santé ; l'éducation ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; la durabilité de l'environnement. Ces priorités reflètent-elles des valeurs canadiennes ?

Réfléchis et réagis

Les pays donateurs devraient-ils imposer des restrictions sur la façon de dépenser l'argent de l'aide étrangère qu'ils distribuent ?

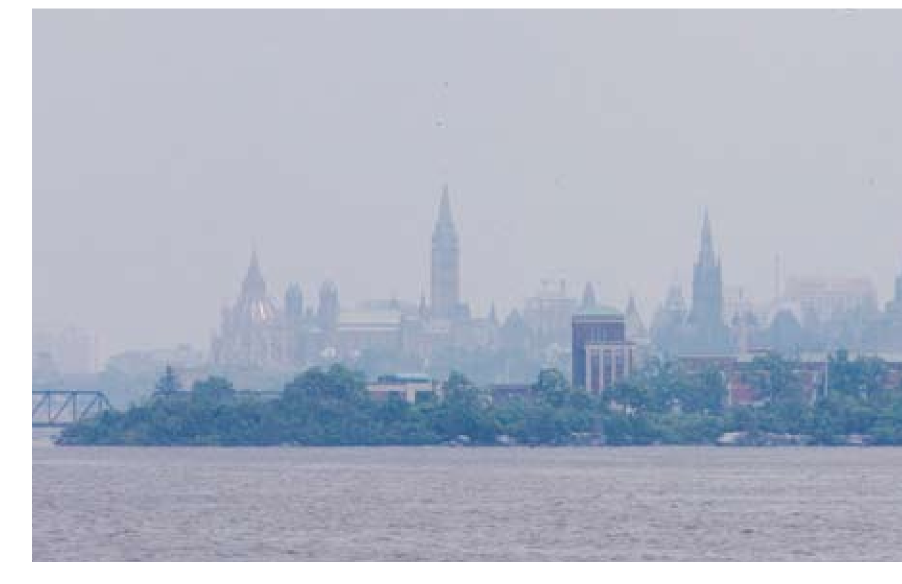
Rédige une réponse d'au moins cinq paragraphes. Assure-toi de préciser ta position à l'aide de données et d'exemples.

Comment la politique étrangère canadienne cherche-t-elle à réconcilier l'intérêt national et l'internationalisme ?

Comme d'autres pays, le Canada tente de mettre en place une politique étrangère qui réconcilie intérêt national et internationalisme. Il est important d'établir de solides relations avec d'autres pays, mais il l'est tout autant d'agir dans l'intérêt des citoyens canadiens. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est le ministère fédéral responsable de l'application de la politique étrangère.

Il n'est pas toujours facile de réconcilier les intérêts nationaux et l'internationalisme. En effet, des évènements comme les catastrophes naturelles et les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis peuvent subitement changer le monde. De plus, les conditions d'une entente peuvent changer au point d'invalider l'entente. Il peut arriver qu'un ou plusieurs États contreviennent aux règles d'un accord international. Dans des cas semblables, les gouvernements doivent réévaluer leurs priorités de politique étrangère afin de protéger les intérêts de leurs citoyens tout en préservant leur réputation dans la communauté internationale.

Figure 10-14 En cet été 2007, Ottawa baigne dans un nuage de smog. Le smog est un mélange de gaz qui se forme quand les émissions polluantes des industries se combinent aux gaz d'échappement des voitures, des camions et des autres moteurs à essence. De quelle façon la lutte contre le smog rejoint-elle les intérêts nationaux et internationaux d'un pays ?



La figure 10-15 présente les engagements permanents du Canada en politique étrangère, tels qu'ils ont été définis en 2007-2008. Ces priorités sont exprimées en termes généraux. Trouve un exemple montrant comment chacun favorise à la fois l'intérêt national et l'internationalisme. Si tu pouvais ajouter une priorité à cette liste, quelle serait-elle ? Explique comment ton ajout favoriserait à la fois l'intérêt national et l'internationalisme.

Figure 10-15 Les engagements permanents du Canada en matière d'affaires étrangères et de commerce international, 2007-2008

1. Un Canada plus sécuritaire et plus prospère au sein d'un partenariat nord-américain renforcé.
2. Un Canada plus compétitif sur le plan économique grâce à un engagement commercial accru, à un accès sûr aux marchés et à un soutien ciblé aux entreprises canadiennes.
3. Un soutien international accru en faveur des valeurs de liberté et de sécurité, de démocratie, de primauté du droit, de respect des droits de la personne et de gérance de l'environnement.
4. Une utilisation responsable et cohérente des systèmes multilatéraux afin d'atteindre les résultats escomptés en ce qui concerne les enjeux mondiaux auxquels s'intéressent les Canadiens.
5. Une amélioration des services offerts aux Canadiens, y compris des services consulaires et de passeport, et en matière d'activités commerciales internationales.
6. Une meilleure harmonisation des ressources ministérielles (humaines, financières, matérielles et technologiques) pour soutenir les objectifs de la politique internationale et la prestation des programmes tant au pays qu'à l'étranger.

IMPACT

Le Canada et le maintien de la paix — mythe et réalité

IMPACT

Depuis que Lester B. Pearson a proposé de résoudre la crise de Suez en mettant sur pied une force internationale de maintien de la paix, les Canadiens considèrent qu'ils font partie d'une nation de gardiens de la paix. Des sondages d'opinion internationaux ont démontré que c'est également la perception que les habitants de nombreux pays ont du Canada.

Entre 1956 et 1990, cette conception du Canada était exacte. Dans ces années-là, les Canadiens ont participé à toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU. Mais dans les années 1990, le nombre des missions de l'ONU s'est accru et le Canada manquait de ressources pour prendre part à chacune. Malgré cela, l'engagement du pays envers le maintien de la paix demeurait ferme. Les données statistiques présentées à la figure 10-17 illustrent cet engagement.

Des gardiens de la paix canadiens en ex-Yougoslavie

La plus importante mission de maintien de la paix du Canada s'est déroulée dans les années 1990 en ex-Yougoslavie. La guerre froide terminée, la Slovénie, la Croatie et la Bosnie ont réclamé leur indépendance, et la désintégration de la fédération yougoslave s'est amorcée. La Serbie s'est déclarée hostile aux mouvements en faveur de l'indépendance, et des combats féroces ont eu lieu entre les groupes ethniques et religieux.



Figure 10-16 Au cours d'une cérémonie se déroulant en décembre 2005 à Port-au-Prince, en Haïti, des soldats portent le cercueil de Mark Bourque, un gardien de la paix canadien. Bourque et un autre gardien de la paix ont été tués dans une embuscade alors qu'ils traversaient une zone de conflit dans ce pays en difficulté. Est-il justifié de demander à des Canadiens de maintenir la paix au risque de leur propre vie ?

En danger de mort, des centaines de milliers de réfugiés ont pris la fuite. Les gens se retrouvaient sans abri et affamés. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu que cette crise menaçait la paix mondiale, et l'ONU a négocié plusieurs cessez-le-feu pour permettre l'envoi de la force de maintien de la paix. Mais, dans les faits, il y avait peu de paix à maintenir.

Les troupes canadiennes étaient intégrées à la force de protection des Nations Unies en Bosnie et en Croatie. En Croatie, le gouvernement a permis à des forces armées d'envahir des zones se trouvant sous la protection de l'ONU et d'y commettre des atrocités. Bien que les gardiens de la paix canadiens aient dénoncé les nombreuses atrocités dont ils avaient été témoins, l'ONU leur a interdit d'intervenir.

Puis, en septembre 1993, environ 875 membres du 2e bataillon Princess Patricia's Canadian Light Infantry ont été dépêchés dans la région de Medak Pocket, en Croatie. La mission du PPCLI était de protéger plusieurs villages serbes contre une attaque des troupes croates. Quand les Croates ont ouvert le feu à la mitraillette et à l'arme lourde, les Canadiens ont été forcés de se défendre. Le PPCLI a repoussé les Croates hors de la région, ce qui a valu aux Canadiens une rare citation (mention honorable) décernée par l'ONU.

Figure 10-17 Données sur les missions de maintien de la paix du Canada

Nombre de Canadiens ayant participé à des missions de maintien de la paix entre 1956 et 2006	125 000
Nombre de gardiens de la paix canadiens tués en mission	108
La plus vaste mission de maintien de la paix à laquelle le Canada a participé	Croatie et Bosnie dans les années 1990 (1 600 soldats et policiers)
Nombre de Canadiens qui agissaient comme gardiens de la paix dans le monde en 2006	100

Source : La mission du Département des opérations de maintien de la paix, Association canadienne pour les Nations Unies

IMPACT IMPACT IMPACT IMPACT IMPACT IMPACT IMPACT

Le débat sur le maintien de la paix

Les évènements de Medak Pocket ont ravivé le continuel débat auquel se livre la communauté internationale au sujet de l'efficacité du maintien de la paix de l'ONU. On se demande si l'idée du maintien de la paix est révolue et s'il ne vaudrait pas mieux opter pour des missions de rétablissement de la paix.

Ce débat s'est encore intensifié après que l'ONU s'est révélée incapable de prévenir le génocide de 1994 au Rwanda.

De plus en plus de Canadiens questionnent même le bien-fondé de la participation du Canada aux missions de maintien de la paix de l'ONU. En 2006, par exemple, le major-général à la retraite Lewis MacKenzie, qui commandait les forces de la paix de l'ONU en Bosnie, a déclaré dans un forum portant sur l'avenir de ces interventions qu'il voulait « déboulonner le mythe canadien » du maintien de la paix. MacKenzie a alors déclaré que le maintien de la paix était « l'expression la plus mal comprise et la plus galvaudée au pays ».

Le chroniqueur politique Jim Travers n'est pas de cet avis. « Le maintien de la paix vient en tête de liste, avec le hockey [...]. C'est un élément qui compte dans la perception que les Canadiens ont d'eux-mêmes, a-t-il déclaré devant ce même forum. La fausse idée qu'on véhicule au sujet du maintien de la paix, c'est qu'il exporterait agressivement et avec condescendance les valeurs canadiennes. » Selon Jim Travers, pour redonner bonne réputation aux missions de maintien de la paix, « il nous faut changer les choses et ne pas nous contenter de déclarations politiques banales ; il faut véritablement nous efforcer d'aider ».

Figure 10-18 Arguments en faveur et contre la non-interruption de la participation du Canada aux missions de maintien de la paix des Nations Unies

En faveur	Contre
Le Canada possède une longue et glorieuse tradition de maintien de la paix.	Cela ne signifie pas pour autant qu'il doit toujours en être ainsi.
Le maintien de la paix permet au Canada de définir sa place dans la communauté internationale.	En 2006, le Canada figurait au 55e rang des 108 pays qui contribuent au maintien de la paix.
Le maintien de la paix est pour le Canada une façon de se distinguer des États-Unis.	Le Canada entretient des liens solides avec plusieurs pays autres que les États-Unis.
Les opérations de maintien de la paix sont une composante essentielle de l'identité des Canadiens, qui considèrent leurs soldats comme des gardiens de la paix et non comme des guerriers.	La nature des conflits armés a changé, et les belligérants ne respectent plus les gardiens de la paix de l'ONU comme ils le faisaient autrefois.
Le maintien de la paix a réussi à préserver la paix mondiale en permettant aux parties en conflit de trouver des solutions à leurs différends.	Le maintien de la paix n'a pas débarrassé le monde des conflits, et les victimes des guerres et des combats dans le monde se comptent encore par millions.
Le rôle que joue l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiale est primordial.	Les alliances militaires comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) jouent aussi un rôle important de protection de la sécurité collective.

Explore

1. Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux nazis accusés de crimes de guerre ont proclamé leur innocence, disant n'avoir qu'obéi aux ordres. Cet argument a été rejeté. Que doit-on penser alors des gardiens de la paix qui ont été témoins de meurtres et qui n'ont pas réagi parce qu'ils avaient l'ordre de ne pas intervenir ?

Suppose qu'un gardien de la paix soit accusé de n'être pas intervenu pour empêcher un crime de guerre. Présente les arguments que pourrait présenter chacune des personnes suivantes :

a) l'avocat du gardien de la paix ;

b) le procureur qui a porté l'accusation contre le gardien de la paix ;

c) le juge qui décide de l'innocence ou de la culpabilité du gardien de la paix.

2. Un soldat qui désobéit à un ordre risque la cour martiale et est passible d'emprisonnement. Les gardiens de la paix qui ne voient pas le bien-fondé des ordres font face à un dilemme. Les gardiens de la paix devraient-ils disposer d'une option autre qu'obéir ou désobéir aux ordres ? Si oui, explique de quoi il pourrait s'agir. Sinon, explique pourquoi.

3. Le maintien de la paix est-il une importante composante de l'identité nationale canadienne ou un mythe mis en place pour des raisons politiques ? Explique ton point de vue.

Le savais-tu ?

Toutes les 20 minutes, un individu marche sur une mine quelque part dans le monde. Chaque jour, 72 personnes meurent de cette façon ; 90 % des victimes sont des civils et 40 % sont des enfants. Il n'en coûte guère plus de 3 $ pour fabriquer une mine, mais il en coûte jusqu'à 1 000 $ pour l'enlever. On estime qu'il y a plus de 45 millions de mines disséminées dans le monde.

Les mines et la politique étrangère

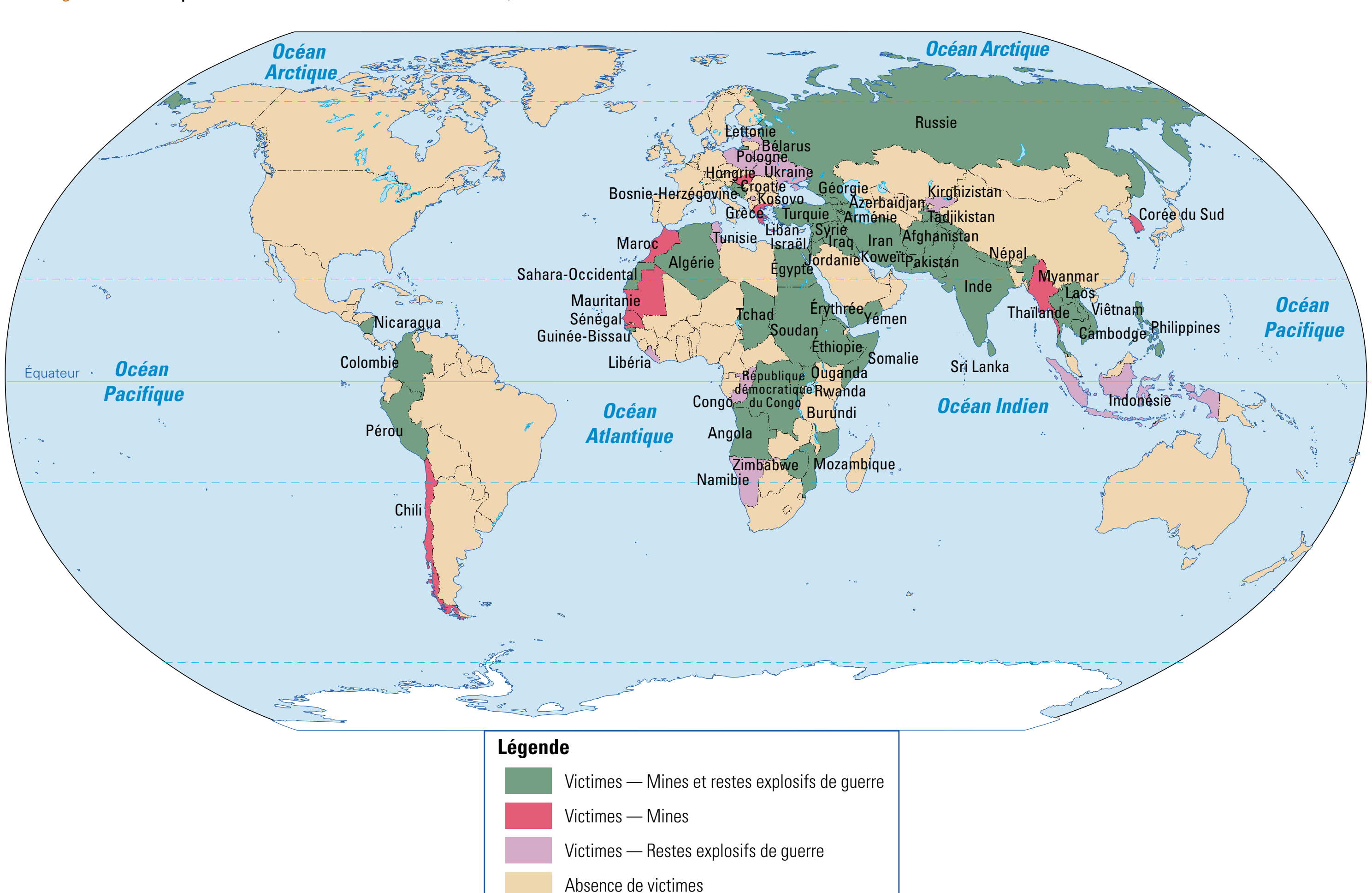
Il n'est pas facile de contrôler les armes de guerre, mais c'est un important objectif internationaliste. Par exemple, des centaines de millions de mines ont été utilisées dans divers conflits dans le monde. Les soldats les posent souvent pour protéger leur base, car ce sont des armes de guérilla efficaces et peu coûteuses. Cependant, ces armes demeurent enfouies dans le sol longtemps après la fin des hostilités. Elles constituent une menace à la sécurité des civils et sont coûteuses et difficiles à enlever.

En 1980, la Convention des Nations Unies sur les armes inhumaines a tenté d'établir des règles d'utilisation des mines. L'une de ces règles prévoyait le retrait des mines à la fin d'une guerre. Quand on a constaté que cette convention était à peu près ignorée, l'ONU a voulu recourir, en 1996, à une interdiction totale. Malheureusement, seulement 14 pays ont soutenu cet effort.

En 1992, un petit groupe d'ONG a demandé à la militante américaine Jody Williams de lancer une campagne contre les mines. En collaboration avec ce groupe, Jody Williams a fondé et mis en œuvre la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel, une organisation qui a obtenu le soutien de plus de 1 400 ONG de 90 pays.

Qu'est-ce que l'initiative de Jody Williams révèle sur la capacité des individus d'influencer la politique étrangère et de changer le cours des choses ?

Figure 10-19 **Répartition des mines dans le monde, en 2006**



Source : Landmine Monitor Report 2006

La Convention d'Ottawa

En 1997, Jody Williams et le ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy ont organisé une rencontre internationale à Ottawa qui a débouché sur la rédaction d'un traité que l'on appelle souvent la Convention d'Ottawa. Ce traité bannit l'usage des mines antipersonnel et exige des gouvernements qu'ils participent au déminage.

Vers le milieu de 2007, 157 pays, y compris le Canada, avaient ratifié ce traité. Cependant, les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Inde ont refusé d'y adhérer, prétextant que ces mines sont des armes défensives nécessaires.

En 2002, le Canada, l'Union européenne et les États-Unis ont consacré 94 millions de dollars (canadiens) au retrait des mines antipersonnel en Afghanistan. Sept mille Afghans ont été formés pour enlever les mines, mais les Talibans ont continué à en enfouir. Ces mines ont tué ou blessé des douzaines de soldats canadiens et des milliers de citoyens afghans.

La position du Canada sur les mines antipersonnel parvient-elle à réconcilier l'intérêt national et le désir d'encourager l'internationalisme? Est-ce qu'elle reflète les valeurs identitaires canadiennes?

Lien Internet

Pour en savoir davantage sur la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel, visite ce site Internet et suis les liens qui y sont indiqués.

www.cheneliere.ca

Chacun son tour

Dans un contexte de mondialisation, la politique étrangère devrait-elle accorder la plus grande place à l'intérêt national?

Les élèves qui répondent à cette question sont: William, un membre de la nation kainah, qui vit près de Lethbridge; Jane, de Calgary, qui est une descendante de Loyalistes noirs qui se sont réfugiés en Nouvelle-Écosse après la guerre d'Indépendance américaine; Jasmine, qui est de parents immigrants sri lankais et qui habite Edson.



William

Il ne faut pas penser qu'à nous et qu'à notre communauté. Les évènements du 11 septembre 2001 ont démontré que notre sécurité peut être menacée par des gens qui vivent à l'autre bout du monde. La politique étrangère canadienne doit donc tenir compte du problème international de la sécurité. On habite maintenant un village planétaire et on doit considérer que les démunis des autres continents font partie de notre communauté. Nous devons nous attendre à une politique étrangère qui reflète ces réalités.



Jane

Il est naïf de nous lier à une vague notion d'internationalisme. Il est clair qu'on ne peut obtenir un consensus que sur ce qui est dans le meilleur intérêt du Canada. C'est la réalité du moment. Si nous voyons à nos intérêts, le Canada continuera d'être une terre d'asile pour d'autres… et en bout de ligne, ce sera bon pour le monde entier. Le Canada est un pays diversifié fondé sur de solides valeurs et sur la primauté du droit. Beaucoup trop de pays sont dirigés par des dictateurs ou ont des valeurs contraires aux nôtres. Laissons-les se battre entre eux et prenons soin de nous-mêmes.



Jasmine

Je pense que les solutions internationales aux problèmes de protection de l'environnement, de droits de la personne et de pauvreté ont de bonnes chances de fonctionner et qu'elles devraient faire partie de la politique étrangère du Canada. C'est dans notre intérêt national d'avoir une économie stable dans un monde en paix. Ce qui se produit dans d'autres pays finit par nous toucher. L'internationalisme sert donc nos intérêts nationaux.



Comment répondrais-tu à la question à laquelle ont répondu William, Jane et Jasmine? Ta réponse est-elle influencée par des façons de voir qu'ils n'ont pas mentionnées? Que révèle cet échange de points de vue sur la difficulté de réconcilier l'intérêt national et l'internationalisme?

RÉFLÉCHIS... PARTICIPE... CHERCHE... EXPRIME-TOI

1. Dans ce chapitre, tu as exploré la question suivante : Dans quelle mesure la politique étrangère peut-elle encourager l'internationalisme ?

   Avec un camarade de classe, déterminez et analysez les différents éléments de cette question. Pour vous aider, revenez au prologue (p. 1 à 13) et discutez des questions qui suivent. Répondez ensuite à la question du chapitre.

   Ce qui suit vous aidera à formuler votre réponse. Assurez-vous d'aborder les différents points qui accompagnent chaque élément de la question, et d'autres facteurs que vous jugerez importants. Vous pouvez présenter votre réponse sous forme de dissertation, d'« interviews » entre un reporter et un « spécialiste », d'un reportage, ou dans tout autre format. Vous pouvez également préparer une présentation électronique.

   a) Dans quelle mesure...
      - Quelles sont les limites auxquelles cette expression fait allusion ?
      - Cette expression nous permet-elle de répondre « pas du tout » ?
      - Peut-on apporter une réponse définitive à une question qui commence de cette façon ?

   b) ... la politique étrangère...
      - Quels objectifs une politique étrangère devrait-elle viser ?
      - Quel poids devrait-on accorder à l'intérêt national du Canada dans la politique étrangère du pays ?
      - Dans quelle mesure l'aide internationale qu'accorde le Canada devrait-elle être liée à ses objectifs de politique étrangère ?

   c) ... peut-elle...
      - Ce verbe a-t-il le même sens que « devrait » ?
      - Quelle différence y a-t-il entre ce qui peut être fait et ce qui devrait l'être ?

   d) ... encourager...
      - Que signifie le verbe « encourager » ?
      - Quels autres verbes aurait-on pu employer à la place ? Pourquoi a-t-on choisi « encourager » ?

   e) ... l'internationalisme ?
      - Quelle est notre conception de l'internationalisme ?
      - Nommez des effets positifs et des effets négatifs qu'a eu l'internationalisme sur le Canada.
      - Quelles conséquences l'internationalisme a-t-il eues sur la politique étrangère du Canada ?
      - Peut-on ou devrait-on encourager l'internationalisme par la politique étrangère ?

2. La figure 10-20 présente, pour certaines années, les contributions du gouvernement du Canada à l'aide étrangère.

   a) Fais des observations sur les tendances qu'illustre le graphique.

   b) Dans un bref rapport, expose tes observations sur ces tendances et formule des recommandations aux fonctionnaires du gouvernement qui décident des sommes à consacrer à l'aide étrangère.

   c) L'aide étrangère canadienne est parfois constituée de marchandises telles que le blé, les ordinateurs et les matériaux de construction. Il peut aussi s'agir de services, comme du soutien technique, de la consultation, des programmes de formation et l'envoi d'enseignants. S'agit-il là de moyens efficaces d'apporter de l'aide étrangère ? Explique ta position sur le sujet.

   d) On attribue souvent le proverbe qui suit à Laozi, un philosophe chinois de l'Antiquité. Rédige un commentaire sur l'aide étrangère qu'apporte le Canada en t'inspirant des paroles de Laozi.

   > Donnez un poisson à un homme et vous le nourrirez pour un jour. Apprenez-lui à pêcher et vous le nourrirez pour le reste de ses jours.

Figure 10-20 Pourcentage du RNB consacré à l'aide étrangère par le Canada, entre 1950 et 2005

Total de l'argent et des biens et services consacrés à l'aide étrangère par le gouvernement canadien

Pourcentage
0,5
0,4
0,3
0,2
0,1
0,0
12,5 millions $
76 millions $
346 million $
1,31 milliard $
3,04 milliards $
2,59 milliards $
4,14 milliards $
1950-51
1960-61
1970-71
1980-81
1990-91
2000-01
2004-05

Note : Les chiffres sont arrondis au million près.
Source : Agence canadienne de développement international

3. Lis les trois citations qui suivent. Rédige ensuite un bref exposé des problèmes soulevés et donne ton avis sur la façon dont le gouvernement canadien pourrait s'y attaquer.

Ingénieurs sans frontières, 2008

> Le principe de l'aide liée est coûteux et inefficace ; il empêche les pays récipiendaires de pouvoir rechercher des biens et services appropriés offerts à bas prix. [...] Les sommes d'aide canadienne retombent souvent directement dans les poches des entreprises canadiennes, plutôt que là où les besoins sont les plus criants.

Walter Williams, économiste et chroniqueur, 2005

> La pire chose qu'on puisse faire est d'apporter davantage d'aide étrangère aux nations africaines. L'aide étrangère passe d'un gouvernement à l'autre. Elle permet aux régimes corrompus d'Afrique d'acheter de l'équipement militaire, de faire du favoritisme et de continuer à opprimer leurs populations.

William Easterly, *The White Man's Burden : Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done so Much Ill and So Little Good*, 2006

> [Ce qui est tragique pour les démunis de cette planète, c'est que] l'Occident a dépensé 2,3 billions $ en aide étrangère en 50 ans sans pour autant réussir à procurer aux enfants les médicaments à 12 ¢ qui empêcheraient la moitié des décès imputables à la malaria. L'Occident a dépensé 2,3 billions $ sans pour autant procurer aux familles pauvres les moustiquaires à 4 $ sous lesquelles dormir. L'Occident a dépensé 2,3 billions $ sans pour autant donner à chaque nouvelle mère les 3 $ qui auraient empêché la mort de 5 millions d'enfants.

4. Regarde la caricature de Kjell Nilsson-Mäki (traduction libre) que présente la figure 10-21.
   a) Explique, sous forme d'une énumération, le message que veut faire passer le caricaturiste.
   b) D'après ce que tu sais maintenant au sujet de l'aide étrangère, crois-tu que ce message est justifié ?
   c) Propose une opinion éclairée sur l'aide internationale à l'aide d'un dessin ou d'une caricature. Ta représentation doit exprimer ton opinion sur les sommes d'aide données par le Canada, sur le type d'aide, sur l'effet de cette aide sur la politique étrangère du Canada ou sur tout autre aspect de l'aide étrangère.

Figure 10-21



« Les banques américaines ne nous ont pas donné que des milliards en prêts de reconstruction ; elles nous ont aussi remis ce charmant grille-pain. »

Réfléchis au défi proposé

Pour relever ce défi, tu dois préparer un exposé proposant des solutions à la crise mondiale de l'eau et le présenter en ta qualité de délégué à un sommet international fictif. Pour l'instant, détermine dans quel format tu présenteras tes idées à ce sommet. Tu peux décider de rédiger un discours, de dresser des représentations visuelles et des tableaux, de préparer du matériel à l'aide d'un logiciel de présentation ou de combiner plusieurs méthodes.

Reviens constamment à tes questions d'enquête de façon à mieux diriger ta recherche. Le choix de ton format de présentation dépendra en grande partie du type de données que tu auras recueillies.